

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1897)**

Heft 14

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-196172>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En quête d'un logement.

Nous recevons, sous ce titre, les lignes suivantes :

Je ne suis qu'un simple ouvrier. C'est vous dire que mes revenus sont bien modestes. Ils suffisent à mon ambition, à mon bonheur : n'est-ce pas tout ce qu'il faut ? N'ayant pour mes désirs et pour mes ressources qu'une seule mesure, l'équilibre de mon budget n'a point encore été troublé. Puisse-t-il ne l'être jamais.

Marié depuis quelques années, j'ai une femme que j'aime beaucoup. L'affection de ma femme ne le cède en rien à la mienne. Fidèle gardienne des intérêts du ménage, elle s'entend fort bien à concilier l'obligation d'une sage économie avec les nécessités inévitables de l'existence et même avec les douceurs d'un certain luxe ; oh ! rassurez-vous, luxe de petites gens, bien entendu. Elle sait, avec un rien, donner à la maison un air de fête qui réjouit et qui, tout de suite, console des fatigues de l'atelier. Lorsque je m'étonne de son habileté et que je l'en félicite, elle me répond de l'air le plus naturel qu'il n'y a pas là de quoi être surpris. « Cela est si facile, dit-elle, il suffit de le vouloir. » Je me laisse doucement convaincre et m'efforce tous les jours davantage de n'être pas une ombre dans ce riant tableau. Aussi, quels que soient mes soucis, quelles que soient les contrariétés survenues dans le cours de mon travail, je les laisse à la porte de mon domicile, voulant que le visage toujours souriant de ma compagne trouve dans le mien un miroir fidèle. Et, croyez bien que là, également, il n'y a rien qui vous doive étonner : un peu de bonne volonté suffit.

Quand je vous aurai encore dit que nous avons deux enfants, un garçon et une fille, dont la gaité et l'affection nous sont comme un perpétuel rayon de soleil, vous comprendrez que nous nous rangions sous le drapeau des gens heureux.

Oui, nous sommes des gens heureux. Nous l'étions tout au moins, et nous nous plaisions à le reconnaître. Une circonstance imprévue est venue brusquement troubler notre bonheur. La maison que nous habitons, une bonne vieille maison où nous pensions rester toujours, s'est vendue. Le nouveau propriétaire va la démolir, et, à la place, construire un « immeuble de rapport », c'est-à-dire une de ces grandes casernes à façades de ciment et à tourelles, où de nombreux appartements, plus luxueux que confortables, se loueront fort cher. Il nous faut partir !

Depuis trois semaines, ma femme et moi courons la ville en quête d'un logement. Il ne manque pas d'appartements vacants, mais, dans le nombre, il en est bien peu pour les gens de notre condition. Nous en avons visité une vingtaine, pour le moins. Aucun n'était à notre convenance, et pourtant nous ne sommes pas exigeants. Où l'emplacement et la distribution répondaient à notre désir, le prix était trop élevé ; où le prix cadrait avec nos

moyens, les locaux ne répondaient même pas aux légitimes exigences de la salubrité : chambres exigües, humides, cuisines obscures, absence complète des dépendances les plus indispensables, etc. Nous voyons avec angoisse approcher le moment où nous n'aurons d'autre toit que la voûte du ciel, ce qui, sous nos climats et à cette saison, n'est guère suffisant.

L'autre jour, nous avons eu une lueur d'espérance. Comme je rentrais à la maison, ma femme, la *Feuille d'Avis* à la main, accourt à ma rencontre en s'écriant : « Je crois que j'ai trouvé notre affaire ! » Je me hâte de diner et nous nous rendons à l'adresse indiquée par la *Feuille*. L'appartement nous convenait en tous points et son prix n'excédait pas nos ressources. Le propriétaire avait l'air d'un bon homme, avec qui, nous semblait-il, nous nous accorderions très bien. Nous allions conclure.

— Pardon, fit tout à coup celui-ci, avez-vous des enfants ?

— Oui, monsieur, nous en avons deux. Ils sont très obéissants, très calmes. Nous les chérissons.

— Je le comprends, la chose est très naturelle, mais, tous mes regrets, je ne loue pas aux ménages qui ont des enfants.

Surpris, consternés, sous ajouter un mot, nous saluons et nous nous retirons.

Le locataire du rez-de-chaussée, qui, curieux, nous attendait au passage, nous apprit que ce singulier propriétaire avait huit enfants, dont les espiègleries, la turbulence, fruits d'une éducation négligée, faisaient la terreur des gens de la maison.

Une fois dans la rue, ma femme et moi nous nous regardions désespérés. Soudain, à la façade d'une maison voisine, d'agréable aspect, un écriteau frappe nos yeux : *Appartement à louer*. Nous entrons.

Cette fois, nous étions sauvés ; l'appartement en question était tout à fait ce qu'il nous faut. Il n'y avait pas à hésiter.

« La propriétaire n'habite pas la maison, nous dit la personne qui nous avait reçus ; c'est mademoiselle X.... Elle demeure avenue..... Vous la trouverez justement chez elle à cette heure. »

Nous frappons à la porte de Mlle X... On nous introduit dans le vestibule. Après une assez longue attente, nous voyons enfin paraître notre future propriétaire, qui nous salue très affectueusement. Sur le ton familier d'une vieille connaissance, elle s'entretient avec ma femme, dont la physionomie agréable, la mise simple et de bon goût, paraissent tout particulièrement lui plaire.

Par une infinité de questions, auxquelles nous répondons de bonne grâce, tout heureux de rencontrer tant de sympathie chez une personne qui nous voit pour la première fois, mademoiselle X... s'informe de notre origine, de notre religion, de notre façon de vivre, de nos ressources, etc. Bientôt, nous n'avons plus rien à lui apprendre.

Il ne restait qu'à signer le bail.

— Permettez-moi encore une question, dit la vieille demoiselle, d'une voix très douce.

Ma femme et moi, nous nous regardons anxieux.

— Avez-vous des enfants ?

C'est ma femme qui répond, cette fois : « Oui, mademoiselle, nous en avons deux, un garçon et une fille ; deux enfants charmants, qui ne nous donnent que de la satisfaction et que nous chérissons. »

— Mais c'est votre devoir, ma chère ; les enfants sont une bénédiction du ciel. Combien vous l'en devez remercier dans vos prières !

Nous respirons !

« Seulement, reprit-elle d'une voix plus douce encore et en prenant dans les siennes les mains de ma femme, seulement j'en suis désolée, mais je ne loue qu'aux ménages sans enfants. »

Puis, voyant notre désappointement : « Ne vous découragez point, mes chers, vous trouverez, j'en suis sûre. Dieu vous aidera. »

Oui, cela est vrai ; heureusement, Dieu aide et soutient ceux qui mettent en lui leur confiance, mais, le plus souvent — nous en avons une preuve nouvelle — ce n'est point par l'intermédiaire des personnes qui se croient et se disent ses plus fidèles serviteurs ici-bas.

Peste. — A l'occasion de la conférence sanitaire internationale, qui vient d'avoir lieu à Venise, en vue des mesures de précaution à prendre contre l'invasion du terrible fléau, nous nous plaisions à reproduire un souvenir historique intéressant, rappelé l'année dernière dans une réunion des *Amis de l'Instruction*, à Genève, lors des fêtes de l'Escalade :

« Une chose a toujours frappé dans les divers récits qu'on a faits de l'attaque de 1602, c'est que, en dépit de la chanson, il n'y avait presque point de Savoisiens parmi les gens que le duc de Savoie avait lancés contre Genève. D'ailleurs, Genevois et Savoisiens entretenaient les meilleures relations de voisinage. »

En 1612, lorsque la peste éclata dans le Chablais, les Genevois envoyèrent à Thonon une grande barque chargée de vivres, de vêtements et de médicaments destinés aux victimes du fléau. Deux ans plus tard, c'est le tour de Genève d'être visité par la peste ; toutes les communications se ferment, et voilà les Genevois, dont beaucoup avaient des biens en Haute-Savoie, dans l'impossibilité d'aller faire récoltes et vendanges. Mais quelles ne furent pas leur surprise et leur joie quand, en 1616, la peste ayant cessé, les Genevois virent de longues files de charriots se diriger vers les portes de la ville. C'étaient nos voisins qui, se souvenant de la barque de Thonon, avaient moissonné et vendangé pour ceux qui ne le pouvaient point faire. »

La reine d'Angleterre règne sur un empire dont la superficie égale un cinquième de la superficie totale du globe. Sa population dépasse 380 millions d'habitants. La marine marchande anglaise se compose de trente-six mille bateaux ayant un tonnage de dix millions cinq

cent mille tonneaux. Elle emploie couramment 250,000 matelots.

Après l'Empire britannique, le plus grand, sinon le plus peuplé, est l'Empire russe, qui occupe une superficie de 22,400,000 kilomètres carrés et dont la population s'élève à 124 millions d'habitants.

Le suffrage universel. — Nous lisons l'autre jour, dans l'*Illustration*, une chronique fort intéressante démontrant à l'évidence que le suffrage dit « universel » est aussi peu universel que possible, témoin les chiffres suivants : « La France, dit ce journal, compte 38 millions d'habitants. Combien y a-t-il d'électeurs ? Un peu plus de dix millions, c'est-à-dire 26 % seulement de la population. Ces 10 millions d'électeurs inscrits prennent-ils part au vote ? Il s'en faut de beaucoup. La moyenne générale pour cent est, en 1876, de 24,03 ; en 1877, de 18,61 ; en 1881, de 31,38 ; en 1885, de 22,49 ; en 1889, de 23,36... mettons tout en gros 24 % ». Et notez que dans certains départements le chiffre des abstentions s'élève parfois jusqu'à près de 50 %. Donc, en résumé, 20 votants sur 100 habitants ; un cinquième de la population exprimant un vote au nom des intérêts collectifs ! Et, dans nos assemblées, des représentants qui ne représentent presque jamais plus d'un dixième de population !... Est-ce le suffrage universel, cela ? Non, c'est, en fait, le suffrage restreint, excessivement restreint. »

Armement et équipement du soldat romain. — Voici un fragment d'un article sur les institutions militaires chez les divers peuples, qui donne de curieux détails sur l'armement et l'équipement des armées romaines :

« C'est dans les jambes du soldat, disait le maréchal de Saxe, qu'est tout le secret des manœuvres et des combats. »

N'est-ce pas aussi dire qu'il est dans le fardeau, et que celui-ci doit être pris en sérieuse considération dans le choix des hommes appelés sous les drapeaux ?

Le général Rogniat a trouvé que le soldat romain portait quatre-vingt-dix livres. La vérité est qu'aucun document historique ne permet d'évaluer avec quelque précision le poids dont il s'agit. Tout ce que nous savons, c'est que le soldat romain portait un casque et une longue épée à gauche, une épée courte à droite, un bouclier et un javalot. En campagne, il était en outre chargé d'une bêche, d'une scie, d'une faux, d'un panier, d'une courroie destinée à lier les prisonniers, enfin de ses ustensiles de cuisine.

Souvent il portait pour dix-sept, quelquefois pour trente jours de blé ou biscuit ; dans quelques circonstances, il était chargé de trois ou quatre palissades. Pendant la marche, le casque suspendu à l'épaule droite, tombait sur la poitrine ; le bouclier était fixé à l'épaule gauche. Le soldat est ainsi représenté sur la colonne Trajane, et c'est cet énorme fardeau qui fait dire à l'historien Joseph que le soldat romain est chargé comme un mulet.

Pendant le combat, le fardeau était déposé à terre ; c'est ce qui s'appelait *Sarcinas concicere*.

L'origine des confetti.

Nous avons parlé dernièrement du triste sort de nombreux ouvrages littéraires et scientifiques transformés en confetti par des libraires parisiens, à l'occasion du carnaval. Aujourd'hui, le *Petit Parisien* nous fournit l'occasion de renseigner nos lecteurs sur l'origine de ces petits brins de papier qu'on se jette si stupidement à la figure dans presque toutes les fêtes. Voici ce que nous dit le journal que nous citons :

Ce n'est pas d'hier que date l'apparition des confetti à Paris. Avant d'envahir la rue, ils s'étaient révélés à nous dans une fête que donna le Casino de Paris en décembre 1891. Ils y eurent pour parrain et pour introducteur M. Lué, un maître bien connu en l'art de décorer et d'animer les fêtes galantes. Dans son désir de trouver un « clou » pour la redoute qu'il organisait, il se rappela le succès d'un bal de bienfaisance qui avait eu lieu quelques années auparavant à la *Canobbiana* de Milan, — c'est le Théâtre-Lyrique aujourd'hui, — bal pendant lequel une bataille de confetti d'un nouveau genre avait mis en joie tous les danseurs. Songeant à procurer aux Parisiens le même plaisir, M. Lué demanda à un correspondant de Milan des renseignements sur la fête de la *Canobbiana*, mais ce fut en vain. Finalement, une fabrique de papier de la même ville put lui offrir des déchets ou petites coupures de papier blanc semblables à ceux qui avaient servi à la bataille de confetti du bal de bienfaisance.

Ces déchets n'étaient autres que de petites rondelles détachées à la machine des larges feuilles de papier que, dans les magnaneries, on a l'habitude de placer, percées de trous, sur les claies d'osier chargées de vers-à-soie lorsque l'on renouvelle leur provision de feuillage, les trous permettant aux vers de traverser la feuille de papier-carton pour venir dévorer, au-dessus, la nouvelle pittance de mûrier qui leur est apportée.

A la prière de M. Lué, dix kilos de ces déchets lui furent envoyés. C'étaient nos premiers confetti. Quand ils arrivèrent au dépôt de Bercy, la douane se montra perplexe sur les droits qu'il convenait de faire payer pour cette singulière marchandise, non prévue par les tarifs.

— Ce sont de simples déchets de papier, affirmait M. Lué. Et il n'y en a pas pour plus de cent sous.

— Nous sommes tenus d'écrire à l'envoyeur pour nous en informer, lui répondirent les employés de la douane. En attendant, déposez 100 francs en garantie et vous pourrez disposer de l'envoi qui vous est fait.

Comme on était à la veille de la fête où les confetti devaient jouer un rôle, les 100 francs furent déposés. Mais l'on voit qu'il s'est fallu de peu qu'arrêtés à la douane, les confetti, traités en suspects, ne fussent abandonnés au triste sort des déchets et à jamais perdus pour la gaieté contemporaine. Ajoutons que trois semaines plus tard la douane avisait M. Lué qu'il n'avait à régler que 60 centimes de droits et qu'il pouvait retirer l'argent mis en dépôt.

La fête fut brillante. Une centaine de paquets de confetti avaient été mis par la direction du Casino à la disposition des amateurs ; d'autres confetti, dont s'étaient munis les spectateurs de la galerie, firent merveille contre les danseurs et les promeneurs. La bataille eut des péripéties héroïques dont la presse se fit l'écho.

Détail bien moderne : trois jours après, un industriel prenait, à l'insu de M. Lué, un brevet d'inventeur de confetti, qu'il céda immédiatement à un autre industriel moyennant 25,000 francs, en limitant à trois ans la durée de cette cession et à 200,000 kilos par an la quantité de confetti qui seraient fabriqués. Mais bientôt d'autres genres de confetti surgissaient et leur fabrication finissait par appartenir à tout le monde.

Tels sont les curieux renseignements donnés par M. Lué lui-même sur l'origine des confetti dont il fut l'introducteur en France. L'invention des confetti de papier est, comme on l'a vu, toute italienne. Elle remonte exactement à l'année 1883, si j'en crois une lettre qui m'a été adressée par un ami de l'inventeur. Celui-ci, grand industriel milanais, est mort il y a un an.

Les confetti qu'il créa, avec les rondelles fournies par les fabricants de cartons percés à l'usage des éleveurs de vers-à-soie, furent dénommés par lui *coriandoli di Cartagine* (coriandres de Carthage ou Carthagène). En Italie, on appelle *coriandoli* les petites boules de plâtre que l'on se jette en temps de carnaval et qui, primitivement, étaient des fruits ou graines de coriandre. Comme les *coriandoli* de M. Mangili étaient en papier-carton (*carta*) ; il pensa qu'il était plaisant de les désigner, par un jeu de mots, sous le nom de *coriandoli di Cartagine*.

Remarquons ici qu'en italien *confetti* signifie dragées et ne peut s'entendre des petites rondelles de papier dont j'écris l'histoire. Mais ne soyons pas trop rigoureux sur le vrai sens de ce vocable exo-

tique. Quoi que fassent les étymologistes, les *coriandoli* de M. Mangili resteront pour nous les joyeux confetti de nos jours de liesse populaire. Nos sympathies n'en seront pas moins acquises à l'inventeur des *coriandoli di Cartagine* et à leur introduction en France, car nous leur devons la résurrection de notre carnaval.

VALENSOL.

Plus de chauves !

Qu'on se rassure, il ne s'agit pas ici d'une vulgaire réclame, mais bien d'une découverte très sérieuse faite par le docteur Sabouraud et communiquée l'autre jour à la Société de dermatologie. Le savant docteur serait parvenu, assure-t-on, à déterminer le microbe de la calvitie. Et le dit microbe qui, depuis tant de siècles, se prélassait tranquillement en son repaire, et toute la colonie microbienne, qui infestait le follicule de tant de crânes, vont être sommés de déguerpir... Chauve qui peut !

Jusqu'à présent, l'état du chauve était généralement très mal considéré. Les journalistes blaguaient assez volontiers les « boules de billard » de quelques honorables sénateurs. Les rapins prétendaient que tels de leurs professeurs avaient coutume de se mettre « le genou sur la tête. » Mille plaisanteries sur les porteurs de perruque étaient devenues légendaires.

Il va falloir en rabattre. Tout le monde aura des cheveux désormais. Oui, mesdames ! des cheveux qu'il ne sera pas nécessaire d'aller emprunter aux Chinoises ou aux Napolitaines ; des cheveux à soi, qu'on n'aura plus crainte de voir s'éclaircir ou disparaître sous l'action des brosses, des fers à friser et des liquides corrosifs de maintes parfumeries.

Adieu les perruques, adieu les nattes fausses, adieu les recettes de toutes sortes qui avaient la prétention de faire pousser des moissons capillaires sur les terrains les plus arides !

C'est un krach pour les coiffeurs.

Mais j'y songe : Quand il sera si facile à tout le monde d'avoir le crâne plus touffu qu'Absalon, la calvitie n'aura-t-elle plus d'adeptes ? Que dis-je !... Elle en aura peut-être plus que jamais. Elle sera la ressource suprême de ceux qui veulent à tout prix se distinguer. Les snobs la mettront à la mode. Les poètes chevelus ne pouvant plus se faire remarquer autrement et craignant de passer inaperçus deviendront des poètes chauves. Et j'imagine que pour réparer le désastre que la science va leur causer, d'ingénieux coiffeurs ne tarderont pas à trouver quelque produit « infallible » destiné à combattre, à arrêter même pour toujours la... pousse des cheveux !

(Annales politiques et littéraires.)

Le Belvédère de Montbenon. — Voici ce que nous lisons dans des notes tirées d'un ancien manuscrit, au sujet de ce mamelon de verdure, vendu tout récemment à M. Schmidt par la Commune de Lausanne :

A l'entrée de la promenade de Montbenon, joignant la porte du faubourg, il y avait une éminence appelée le *Boulevard*, qui était une antique façon de redoute, laquelle présentait deux faces, avec des meurtrières surmontées par une voûte que terminait une espèce de plate-forme.

Cette antique masure avait été couverte par des terres qu'on avait arrangées dans un petit terre-plein aux quatre coins duquel on avait planté quatre grands arbres, avec des bancs. Ce lieu s'appelait le Belvédère ; il a dû être revêtu d'une muraille avec une terrasse autour du salon que forment les quatre arbres, ce qui fait un bel effet.

Chailly. — Nous empruntons au même manuscrit, dont nous regrettons de ne pouvoir indiquer la date, ces curieux détails sur le hameau de Chailly, à l'origine :

Ce hameau est au milieu de très bons fonds, quoique de pénible exploitation. La ville de Lausanne y